

« ***Si un homme n'est pas fait de mémoire, il n'est fait de rien ?*** »
Philip Roth in *Patrimoine, une histoire vraie*

La Commission des biens culturels du Québec expose ici les grandes lignes de sa réflexion sur la question de la commémoration, dans l'espoir qu'une politique québécoise voie le jour incessamment.

Examinons d'abord ce qui se fait ailleurs dans ce domaine. De 1870 à 1930, en période de forte industrialisation, de ruptures sociales et politiques, de conflits armés et de migrations massives, les États ont senti le besoin de retisser les liens nationaux, d'intégrer les populations migrantes, d'inculquer un sentiment d'appartenance. Pendant cette période, le rythme et le contenu des pratiques commémoratives ont été remarquablement synchronisés en Occident. On voit monter alors une vague de grandes célébrations publiques ayant pour thèmes des événements tirés du passé, soit la fondation des institutions, l'anniversaire de personnages remarquables ou encore d'événements charnières.

Cependant, après la Première guerre mondiale, l'intérêt diminue pour se déplacer, peu après la deuxième guerre, vers le patrimoine bâti ce qui est compréhensible considérant les pertes immobilières patrimoniales immenses. Et à partir des années 1980, on assiste à un regain du goût pour le monument et les grandes célébrations.

La commémoration transcende même les frontières. Une nouvelle façon de faire apparaît : on célèbre des anniversaires communs à plusieurs pays – année Mozart – le patrimoine bâti sert de décor aux grands rassemblements – *Vieux Québec et Saint-Malo* – des produits dérivés sont conjointement mis en marché – *timbres-poste, cd-rom* – les continents sont réunis – *régates transatlantiques*.

On assiste à une volonté de fusion entre la commémoration classique, l'intérêt patrimonial et l'internationalisme. Ces mutations vont amener plusieurs pays à repenser leur politique commémorative pour intégrer ces nouvelles préoccupations.

Comment les choses évoluent-elles en France, en Grande-Bretagne, aux États-Unis, au Canada et au Québec ?



50^e anniversaire de la paroisse Saint-Patrice, Rivière du Loup

La France se distingue par l'ancienneté de la pratique étatique des célébrations, érigée en système par la Révolution de 1789. La Grande-Bretagne exerce sa mémoire surtout par le lieu. Les États-Unis fusionnent les pratiques française et britannique en favorisant les grandes commémorations et en étatisant les grands lieux de mémoire. Le Canada suit d'abord la façon de faire britannique pour ensuite calquer les méthodes américaines.

Au Québec, l'inspiration est diversifiée. Les commémorations religieuses, impériales et fédérales, le souvenir des racines françaises, les manifestations patriotiques et l'engouement pour le patrimoine laissent leur marque.



Les Fêtes de la Nouvelle-France

Voilà pour les dissemblances, somme tout, assez nuancées.

Par contre, de façon générale en Occident, la commémoration se manifeste par trois moyens : la manifestation, le monument et le patrimoine, trois moyens qui viendront combler les besoins identitaires, mémoriels et culturels d'une société en phase de mutation.

Les objets d'étude, les thèmes sociaux et les modes de diffusion se renouvellent. Une Nouvelle Histoire se profile. L'avènement des écomusées, des musées de société, des musées d'arts et traditions populaires en traduisent les tendances. Quant aux maîtres d'œuvre de la commémoration, bien que l'État soit toujours présent, ils varient quelque peu d'un pays à l'autre.

En France, l'État encadre toujours l'essentiel de la commémoration publique, tandis qu'aux États-Unis, on privilégie l'engagement des collectivités et des citoyens en collaboration avec le gouvernement central et celui des États. Au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux interviennent par le biais de divers programmes et organismes.

Ici comme ailleurs, on remarque une constante : les sujets de commémoration correspondent aux identités que veulent projeter leurs promoteurs, membres des élites politiques, financières et religieuses.

Commémoration signifie mémoire donc et mène au devoir de la garder vivante.

L'État du Québec affirme haut et fort qu'une culture commune passe par l'adhésion librement consentie aux valeurs d'une société que l'on reconnaît pluraliste, démocratique et ouverte. Conséquemment, depuis les années 1970, les politiques ou programmes culturels du Québec ont façonné un modèle d'intervention gouvernemental qui laisse une large place aux citoyens, aux organismes et aux pouvoirs locaux.

Dans le domaine de la commémoration cependant, l'absence de politique a donné lieu à une superposition de pratiques, souvent incohérentes. Il devient urgent d'élaborer une politique dont le but sera de définir les orientations et les critères de l'action étatique en ce qui a trait aux commémorations nationales, et d'encadrer le soutien gouvernemental aux pratiques locales et communautaires.

L'examen des pratiques occidentales le démontre : la commémoration fait partie intégrante de la construction des mémoires. Idéalement, une politique québécoise tiendra compte des caractéristiques spécifiques au Québec et des expériences étrangères.

**« Il ne faut point passer sur cette terre sans y laisser des traces
qui recommandent notre mémoire à la postérité. »**

Napoléon Bonaparte

Si, pour le plaisir du jeu, on parcourt en sens inverse la citation, on conviendra que la commémoration se définit comme la préservation des traces identitaires. Autrement dit, il s'agit d'un acte collectif et public de rappel dont l'objet est un personnage, un événement ou un fait du passé et dont le moyen est une manifestation ou un repère.

Donc un acte collectif, c'est-à-dire qui fournit l'occasion de réaffirmer des valeurs partagées ; un acte public, soit connu, ouvert, proposé à l'adhésion de la collectivité et soutenu par une institution publique ; un acte de rappel, parce qu'il concerne la mémoire commune.

À l'acte, ainsi prescrit, vient se coller l'objet de la commémoration, qui possède obligatoirement une signification identitaire reconnue.

L'acte et l'objet prennent vie grâce au moyen : la manifestation ou le repère.

La manifestation commémorative rappelle l'objet – un personnage, un événement ou un fait du passé – de manière ponctuelle ou répétitive. Elle prend la forme d'activités, de colloques, de conférences, de publications, d'expositions, d'inventaires, de concours, de produits, de fêtes, de défilés ou de cérémonies.



Statue équestre de Jeanne d'Arc



Promenade des Premiers ministres, Québec

Le repère donne à la commémoration un caractère permanent par le biais d'une trace durable. Il s'exprime sous la forme d'une désignation – toponymie ou classement – ou d'un objet intégré à l'environnement – plaque commémorative, panneau d'interprétation, monument, parc.

Cette simple définition des termes permet de comprendre que l'objectif fondamental de la commémoration nationale est de rassembler les membres de la société autour de références collectives.

Un objet n'a de sens, au point de vue culturel, que par la signification qui lui est donnée dans la culture où il est utilisé.

Marcel Moussette, archéologue

Toute commémoration porte donc les traits des enjeux et défis auxquels l'humain fait face.

Au cours des cinquante dernières années, la société québécoise a connu d'importantes mutations identitaires. La mémoire nationale contient le souvenir des conflits passés, en exalte certains et tend à en refouler d'autres. Pour être efficace, la commémoration doit avoir une signification qui dépasse le ressentiment, ouvre la voie à la discussion des défis actuels et permette l'élaboration de nouveaux consensus.

Les générations précédentes ont voulu marquer l'environnement culturel de leurs propres préoccupations. On ne peut faire abstraction des intérêts d'aujourd'hui dans la nécessaire relecture des choix d'hier. Certains faits commémorés peuvent faire sens à une époque donnée, mais pas nécessairement en tout temps. Par exemple, les monuments commémorant la guerre des Boers, à Québec et à Montréal, conservent aujourd'hui leur qualité artistique mais ont perdu en grande partie leur signification symbolique parce que le public ne comprend pas le message d'origine.

Si nous admettons que la société actuelle doit enrichir de ses propres interprétations ce qui lui est transmis et lui redonner sens, il faut encourager les programmes d'interprétation permettant à tous de comprendre, dans l'état actuel des connaissances, le contexte et les motivations de ce patrimoine commémoratif.

En ce cas, le patrimoine commémoratif doit être significatif aujourd'hui à l'éclairage de nos préoccupations actuelles.

Une politique et son programme

Une politique de la commémoration s'exprime par son programme commémoratif, c'est-à-dire l'ensemble des activités de commémoration.

Ceux qui se sont penchés sur cette question, ici et ailleurs, ont convenu que la commémoration doit promouvoir les valeurs démocratiques, à la fois dans son processus et dans ses résultats. Bien sûr, il revient au gouvernement de voir au développement et à l'enrichissement de la mémoire de la nation, de la protéger et de la promouvoir dans un esprit d'ouverture et de solidarité, mais cette responsabilité n'entraîne pas la prise en charge par l'État de l'ensemble des activités commémoratives.

La mise en œuvre d'une politique de la commémoration reposera sur l'engagement des citoyens et organismes et fera appel aux meilleures ressources scientifiques et intellectuelles du pays.

La démarche pourra s'inspirer de l'expérience française et de celle de nombreux États américains. Il s'agira de confier à un organisme, dont la responsabilité spécifique pourrait être d'élaborer et de gérer le programme commémoratif, le mandat de consulter les citoyens, de recueillir et de diffuser l'information.

Il n'est pas nécessaire de complexifier davantage la structure et le processus de mise en œuvre d'une politique de la

commémoration. Il est obligatoire cependant d'avoir recours à tous les moyens pour en garantir l'authenticité et la rigueur dans le respect de l'Histoire, sous l'éclairage de l'actualité.

Note : Le texte complet du rapport de recherche de la Commission des biens culturels du Québec intitulé *Vers une politique de la commémoration* est disponible sur demande : info@cbcq.gouv.qc.ca